

LA FAILLITE DES ENTREPRISES DU B.T.P DURANT LA PERIODE 1995-1997 EN ALGERIE : ESSAI D'ANALYSE DES CAUSES.

MIDOUN MOHAMED TEWFIK. Maître assistant A. université d'Oran.

Résumé :

Dans le courant des années 1990, l'état algérien s'est trouvé devant un dilemme très pointu soit continuer de maintenir sous perfusion les entreprises publiques, en particulier celles du bâtiment et des travaux publics qui occupaient la masse de la population la plus élevée au risque de l'endettement par rapport aux institutions financières internationales qui a atteint des sommets vertigineux jusqu'à la cessation des paiements, soit dissoudre ces entreprises, véritable gouffre budgétivore et compromettre la paix sociale.

L'alternative n'a pas échoué à l'état algérien, elle lui a été imposée contre son gré et malgré lui. Car les crédits ont été freinés de la part des clubs régionaux de financement occidentaux, de la banque mondiale, du FMI, ainsi que des compagnies d'assurances pouvant garantir le paiement même différé pour une période éloignée.

Abstract :

During the 1990's, Algerian government faced several economics problems, especially those in public enterprises operating in the building and constructing sector. The Algerian international debts towards financial establishments was increasing fatly to reach critical levels.

Consequently, difficulties as with regard to the Public Treasure caused cut on public budget.

This situation, associated to continuous decreasing investment levels in the constructing sector accelerated the bankruptcy of companies in this sector..

Key words: constructing sector – bankruptcy – crisis – financial institutions.

الملخص:

واجهت السلطات الجزائرية خلال التسعينات إشكالية الإستمرار في تمويل المؤسسات العمومية بالرغم من إفلاسها، أو التخلي عنها لدواعي مالية و بحثا عن التوازنات المالية لمواجهة الأزمة. لقد كانت مؤسسات البناء من أكبر ضحايا هذه الوضعية، إذ و بالنظر إلى بقلص حجم الإستثمار فيها لعجزها المالي المتواصل، اضطرت الكثير منها إلى إعلان إفلاسها.

الكلمات المفتاحية: قطاع البناء – إفلاس – الأزمة – المؤسسات المالية.

Introduction :

La décennie 70 ainsi que la moitié des années 80 se sont caractérisées par une prise en charge totale des Entreprises nationales de production et ce, quelque soit le secteur d'activité.

La période 1986-1990 est marquée par des changements importants en matière de politique économique, monétaire et financière. Ces changements et ces bouleversements entraînent un remodelage en profondeur de l'économie nationale. C'est ainsi donc que la mise en place de cadres juridiques et institutionnels tels que la loi bancaire et la redéfinition du statut des opérateurs économiques et des instruments monétaire et financier a conféré une nouvelle configuration à la politique économique et budgétaire du pays.

Par conséquent, il y a implication de nouveaux ajustements et en particulier la recherche d'une adéquation entre la planification économique et la planification monétaire et financière.

La disproportion d'ajustement d'année en année en raison des découverts colossaux accordés par rapport à une production intérieure brute bien chétive, et l'endettement du pays allant crescendo par rapport aux différents clubs privés et publics internationaux gérés par les pays riches, il était de ce fait obligatoire de procéder à un délestage d'un secteur public avançant péniblement, tâtonnant dans l'opacité économique la plus totale et ahanant puisque charriant une armée d'ouvriers dont les masses salariales ont grevé lourdement les caisses des banques, de sécurité sociale et donc de trésor public.

De ce fait donc, en dehors des ouvertures de capital faites pour certaines sociétés industrielles, le secteur de Bâtiment et des travaux publics a tout simplement fait l'objet d'une décision étatique tranchante et décisive la dissolution, puis la liquidation.

Genèse de la situation et Problématique :

Les origines des problèmes du secteur du bâtiment et des travaux publics datent de la même manière que pour les sociétés ayant un rythme de recouvrement très lent depuis les années 70.

En effet, pour ce secteur, la banque primaire jouait depuis le début des années en question le rôle de financier à part entière. Elle était chargée notamment de l'octroi des crédits de fonctionnement et devait veiller tout particulièrement à l'utilisation des fonds par les entreprises.

Les institutions bancaires avaient l'obligation de fournir aux entreprises publiques les moyens d'assurer leur production dès lors que les plans de financement ont été approuvés et d'assurer le financement des investissements inscrits au programme d'équipement, s'il en est.

Toutefois, en amont les entreprises du secteur du bâtiment dépendant indifféremment des administrations ministérielles (Ministère de l'habitat), des sociétés de gestion et de participations ou des wilayas ou des communes restent toujours soumises à des décisions de l'Etat, des projets de construction dans un temps déterminé et des marchés publics préalablement imposés avec des coûts très stricts, plutôt normatifs et ne correspondant nullement à une réalité technique et financière d'un pays ne maîtrisant aucun facteur économique, mais obéissant à une logique d'Etat ayant la propriété de tous les moyens de production et de la décision en général, y compris de recruter en surnombre ou d'investir à perte.

De ce fait, les entreprises du Bâtiment des travaux publics se sont trouvées frappées par une dissolution « conventionnelle » c'est-à-dire décidée par l'Etat, détenteur des fonds sociaux et ce, durant l'exercice annuel 1997 ou au commencement de l'année 1998. Car toutes ces entreprises du Bâtiment avaient complètement absorbé leurs fonds sociaux durant la période incriminée. Est-ce que cette absorption des fonds sociaux par la répétition des résultats négatifs des entreprises est due à la gestion proprement dite assurée pendant des années de politique socialisante ou est-ce dû à un système de financement distribué à fonds perdus sur la base d'une autorisation de la hiérarchie étatique et non sur la base de critères de performance justifiant le crédit bancaire ou le prêt à moyen terme (c'est-à-dire que l'entreprise se devait de ne jamais stopper ses dépenses d'exploitation ou d'investissement quelque soit sa position bancaire, le trésor épongeant en fin de parcours tous ses découverts ou ses engagements) ou bien alors et finalement est-ce dû à des coûts mal maîtrisés aussi bien dans la contractualisation des marchés publics de construction par l'absence de vraies négociations, de la non maîtrise des délais de réalisation et des facteurs de production tels que les volumes des salaires versés et des matières premières achetées...

C'est ce que nous allons élucider dans cette recherche pour découvrir la faille de l'Entreprise algérienne de bâtiments et de travaux publics et les causes de sa faillite.

1 : LES PRINCIPALES DEFINITIONS PROPOSEES PAR LA GESTION ET L'ECONOMIE D'ENTREPRISE

La définition par l'approche universelle :

L'entreprise est une ORGANISATION qui met en œuvre différents FACTEURS DE PRODUCTION (des hommes, des capitaux (machines,

savoir faire... et des matières). Elle les combine de façon efficace pour produire des BIENS ET DES SERVICES ».

Quelle que soit la taille, quel que soit le domaine d'activité, quel que soit le statut juridique, quel que soit le régime politique (capitaliste ou autre) quel que soit le niveau de développement du pays, (développé ou en voie de développement) , l'entreprise correspond bien en première lecture à cette définition, aussi peut-on la qualifier d'UNIVERSELLE.

La définition de l'entreprise en tant qu'agent économique :

L'entreprise est un rouage de l'activité économique, elle constitue une cellule de production spécialisée et assure à ce titre cinq fonctions économiques essentielles :

- La production.
- La distribution de biens et de services.
- La répartition des revenus.
- L'accumulation du capital ou l'investissement.
- Le financement.

Chaque fonction a un objectif économique précis :

La production doit créer la valeur ajoutée.

L'objectif de la distribution des biens et des services correspond à l'ajustement entre un besoin et un bien à travers l'échange marchand.

A travers la troisième fonction, l'entreprise assume un rôle de centre de répartition du revenu en répartissant la valeur ajoutée / aux différents bénéficiaires.

Bénéficiaires	Instruments de répartition
Le Personnel Les organismes sociaux L'Etat Les prêteurs et la Banques Les associés L'entreprise	Les rémunérations Les cotisations sociales Les Impôts et taxes Les Intérêts et les commissions Les dividendes L'autofinancement.

En tant qu'investisseurs, l'entreprise vise la reproduction et l'élargissement du capital existant d'une part et d'autre part la recherche de gains de productivité en améliorant sa combinaison productive (Innovation) et en augmentant son efficacité.

L'objectif de la cinquième fonction : le financement fait de l'entreprise un acteur :

Dans le marché monétaire par l'expression d'un besoin en monnaie.

Dans le marché financier en tant qu'offreur ou demandeur de capitaux.

2 : LES PRINCIPALES DEFINITIONS SELON LA THEORIE DES ORGANISATIONS :

2-1 : L'entreprise en tant que structure sociale :

Il s'agit dans ce cadre d'une approche par la dimension sociologique. L'entreprise réunit des personnes et des groupes de personnes possédant leurs propres caractéristiques psychosociales et les assimile dans des catégories socioprofessionnelles et en niveaux hiérarchiques dans les structures définissant des relations de travail et de pouvoir.

Ces personnes ont des projets et doivent adhérer au projet d'entreprise.

2-2 : L'entreprise en tant que centre de décision :

L'entreprise est un édifice constitué de délégation d'autorités successives coordonnées par un centre de décision supérieur, la direction générale.

Dans ce cadre, l'entreprise actionne un processus de décision en quatre phases :

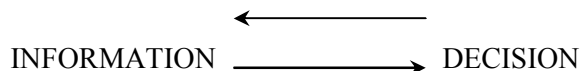
Percevoir la nécessité de décider.

Evaluer les solutions.

Faire un choix.

Contrôler.

Ce processus nécessite un système d'information. L'entreprise apparaît donc comme une unité.



2-3 :L'entreprise définie comme système ouvert et finalisé :

L'entreprise constitue un SYSTEME AUTONOME (reconnu par ses frontières, immergé dans un environnement, visant une finalité voulue par les propriétaires et / ou les dirigeants et variable selon les types d'entreprises.

En tant que SYSTEME, l'entreprise comporte une structure composée d'éléments (équipements, locaux, capitaux, etc...) et des relations (interaction) que l'on appelle les Flux.

En première conclusion, on remarque la complémentarité des définitions chacune représentant un angle d'analyse particulier à l'objectif d'étude, c'est-à-dire de simplification de la complexité que représente l'entreprise.

3 :L'Entreprise algérienne et son historique :

Au 31/12/1994, l'Etat avait déjà consacré près de 350 Milliards de Dinars à l'assainissement financier des Entreprises du secteur public.

En 1995, une enveloppe supplémentaire de 148,5 Milliards de Dinars a été dégagée et ce, pour essayer de sauvegarder certaines d'entre elles présentant une viabilité hypothétique.

Malgré l'importance des moyens financiers injectés dans ces entreprises, au titre de leur assainissement, leurs performances n'ont pas connu d'amélioration. La quasi-totalité d'entre elles payant beaucoup de salaires (ou ne les paient pas, par absence de trésorerie, tout en maintenant en place leurs sureffectifs) et tournant en deçà des problèmes financiers, d'organisation et de management. Cette situation n'a pas permis à un grand nombre d'entreprises publiques de tirer réellement avantage des dispositions et des mesures de facilitation prises par le gouvernement en matière de financement des importations d'inputs, de pièces de rechange et d'équipements. Néanmoins, force est d'admettre qu'il ne suffit pas d'injecter des fonds dans les comptes des entreprises publiques pour les voir dirigées d'une manière experte et réalisant des performances appréciables. Car l'Entreprise algérienne depuis sa création a traversé des turbulences variées dans un contexte soit d'économie dirigée par un centre unique ayant pour nom le ministère, ou l'Administration déconcentrée, soit d'économie « libéralisée » avec pour centre de commandement le sempiternel « Etat » dont l'intervention est cachée en apparence car les capitaux sont détenus par des fonds de participation, des Holdings ou des sociétés de gestion et de participation eux-mêmes contrôlés par le Ministère de la restructuration industrielle.

Dans tous les cas de figure et quelle que soit la tutelle ou la hiérarchie qui dirige l'entreprise algérienne, celle-ci appartient à l'Etat qui en détient tous les fonds fiduciaires constitués.

Par conséquent, cette entreprise (dont l'habillage a mué au fur et à mesure que les années passaient, que les contradictions s'accumulaient, que

les ressources se raréfiaient, que la société changeait, que les rapports de force internationaux se modifiaient, que les problèmes de gestion se posaient avec de plus en plus d'acuité engendrant des goulots d'étranglement inextricables) qui a pris différents noms et sigles sans pour autant que le fond soit modifié en une quelconque façon a été confronté à la dure réalité de l'économie réelle à plusieurs reprises jusqu'au jour où l'Etat ne pouvait plus en assurer la protection publique, la subvention ou l'assainissement financier.

3-1 : Les systèmes de gestion et l'Entreprise Publique Algérienne

3-1-1 : L'Entreprise autogérée :

Elle n'a touché que des petites entreprises.

Son système de finalisation est simple. Il y a instauration du socialisme par la transformation des rapports de production ;

Son système d'organisation repose sur une faiblesse des structures administratives et une prédominance des structures élues ;

Son système d'animation est faible et presque absent. Ses conflits ne tardent pas à naître entre les structures élues et la direction nommée par l'Etat (ou structure administrative).

3-1-2 : La société Nationale :

Système d'organisation : la Société Nationale connaît plusieurs réformes mais les structures administratives fonctionnent mal ; la concentration se développe en l'absence de fonctionnement des organes de gestion et au vu des difficultés des entreprises à mettre des structures cohérentes et formalisées ;

Système d'animation : bien que reposant sur une idéologie, la centralisation du pouvoir par la direction fait apparaître des conflits avec les travailleurs ;

Système de finalisation : il est fixé par l'Etat pour ses objectifs politiques, pour faire fonctionner les usines et conforter les nationalisations.

3-1-3 : L'Entreprise Nationale :

Système d'organisation : les structures administratives sont homogènes sous une seule forme juridique. Il existe une centralisation totale autour du directeur général, pas d'organigramme précis ni de

délimitation des tâches engendrant des conflits. L'Entreprise se façonne à l'image de la tutelle administrative ;

Système de finalisation : il est orienté vers des objectifs d'investissements, définis dans le plan dont l'Entreprise n'est qu'un instrument.

Système d'animation : l'Etat refusant l'idée de lutte de classes, il ne devait pas y avoir de conflits entre les travailleurs et la direction.

Le système s'avère inefficace donc et ne peut éliminer ces conflits traditionnels, ce qui amène l'Etat à changer ce système d'animation.

3-1-4 :L'Entreprise Socialiste :

Système d'organisation : les structures administratives de l'Entreprise Nationale découpent l'Entreprise en unités où l'on assiste à de l'autogestion ou quelque fois même à de la cogestion. Ce système d'organisation génère

des conflits permanents entre les organes élus et la direction, leurs logiques étant différentes. Malgré ces conflits, la mise en place de systèmes cohérents (organisation) se fait en faisant appel à des bureaux d'études étrangers, ce qui attise encore plus les conflits ;

Système de finalisation : Il ne connaît pas de changement mais des contradictions apparaissent entre l'unité et l'Entreprise ;

Système d'animation : Le système Gestion Socialiste des Entreprises a pour objectifs de faire des travailleurs « des producteurs – gestionnaires » mais les conflits ne cessent pas. Bien au contraire, il y a toujours conflits entre les travailleurs et la direction. La G.S.E a permis toutefois à l'entreprise de se différencier de l'Etat. Elle devient un espace organisationnel.

Un conflit dans une entreprise socialiste n'est plus un conflit entre des travailleurs et l'Etat comme dans l'entreprise nationale, mais entre un collectif de travailleurs donné et un directeur donné.

Ceci permet d'autonomiser l'organisation de l'unité et de l'entreprise de l'Etat.

3-1-5 : L'Entreprise Autonome :

Système d'organisation : L'organisation interne de l'entreprise retourne aux compétences de la direction générale. La S.P.A (ou SARL) devient sa structure juridique. La direction se soucie de la sincérité, de la régularité et de fiabilité des informations. La mise en place de systèmes d'information et de gestion particulièrement en vue de déterminer ses coûts, ses prix de revient en est son principal souci.

Système d'animation :

2 niveaux sont déterminés :

Niveau de la gestion : il est dans les prérogatives de la direction. Les syndicats sont autorisés à assister aux conseils de direction et d'administration, mais ils se limitent à leur rôle de syndicat revendicatif et ne sont plus cogestionnaires ;

Niveau de la stratégie : il relève du conseil d'administration dont 2 sièges sont détenus par des élus du comité de participation. Le propriétaire du capital est représenté par l'assemblée générale (fonds de participation) ou société de gestion et de participation.

Système de finalisation : Il n'est plus fixé par l'Etat mais par des critères de rentabilité, de commercialité de l'entreprise.

3-2: L'analyse comparative entre le secteur public et le secteur privé de l'activité BTPH en Algérie (avant la liquidation 1997) :

Pour mieux comprendre l'entreprise de bâtiments et de travaux publics appartenant à l'Etat, il est nécessaire de la comparer à l'entreprise de

la même activité du secteur privé .Ce qui permettra une meilleure connaissance des causes de la faillite sachant la ressemblance des environnements immédiats.

Les performances ou les contreperformances réalisées depuis l'année 1995 par le secteur public en matière de BTPH sont comme suit, tout en ajoutant les chiffres afférents au secteur privé au titre de la comparaison pour les périodes de 1995-1996 – 1997, soit donc juste avant le prononcé des liquidations en masse.

Si nous émettons les ratios les plus significatifs des agrégats ci-joints, nous avons pour les années 95 – 96 – 97 les quotients suivants :

Ratios	1995	1996	1997
<u>Secteur Public</u>			
Rémunérations des salariés Production Brute	0,46	0,50	0,46
Rémunérations des salariés Valeur ajoutée	0,75	0,75	0,67
<u>Secteur Privé</u>			
Rémunérations des salariés Production Brute	0,22	0,21	0,21
Rémunérations des salariés Valeur ajoutée	0,45	0,45	0,45

Sans vouloir nous reporter à des ratios universels pour ce qui a trait au secteur de l'espèce, nous affirmerons que le secteur privé dispose d'une « rentabilité » meilleure au sens où tous ses quotients constituent quasiment les 50% de ceux du secteur public. Les salaires versés dans le secteur privé sont moindres pour les années 95 et 96, similaires pour l'année 1997, année du prononcé des liquidations. Mais les valeurs ajoutées dans le secteur privé

sont plus élevées de 25% pour les années 95 et 96 et 50% pour l'année 1997. Quant aux productions brutes elles sont supérieures pour le secteur privé de 75% pour 1995, 100% pour 1996 et 200% pour 1997.

Ce qui signifie que bien avant la dissolution des Entreprises publiques de BTPH et en dehors de toute comparaison avec des normes internationales, le secteur du Bâtiment public n'était même pas performant à côté de son confrère du Privé, témoins sont les productions brutes, les valeurs ajoutées qui y sont supérieures dans le 2^{ème} cas.

Quant à la population active dans le BTPH, il faut noter qu'au 3^{ème} trimestre 1997, soit juste avant le prononcé des liquidations conventionnelles, elle était de 588.000 personnes qui se décomposent en 50% pour le public et 49,4% pour le privé. Ce qui signifie qu'au même 3^o trimestre, la population active au BTPH était de 290.472 personnes pour le secteur privé et de 297.528 pour le secteur public.

En tenant compte des rémunérations salariales versées pour les 2 secteurs, elles se présentent à titre de comparaison pour les années de références précitées comme suit :(en millions de dinars)

	1995	1996	1997
BTPH Privé	49.198,60	57.107	67.821,50
BTPH Public	60.967,40	68.155,50	62.703,10

Il faut noter d'abord que le secteur public jusqu'au 3^o trimestre 97 présentait un taux d'occupation et d'emploi légèrement supérieur, mais que à la fin décembre 1997, il y a un minimum de 67% (voir tableau ci-avant) ayant trait à la rémunération des salariés sur la valeur ajoutée, alors qu'habituellement ce taux « phagocyte » la valeur ajoutée pour 75% (années 1995 et 1996). Donc la population employée y est inférieure au secteur public au 31/12/1997, indicateur des licenciements effectués dans une phase première.

Par conséquent, en nous référant toujours au tableau plus avant des agrégats, nous noterons que les ratios des salaires versés sur la production brute sont supérieurs de 200% (soit 2 fois plus) voire 219% au secteur public par rapport au privé.

Quant aux rémunérations versées sur la valeur ajoutée, elles représentent une supériorité de 166% à 149% du secteur public par rapport au secteur privé à fin 1997. Ce qui fait dire qu'en termes de performances, le secteur public est plus faible pour ces 3 années. Et qu'en termes absolus les productions brutes sont plus élevées au secteur privé, respectivement 227.238,2 MDA, 276.499,9 MDA et 321.990,4 MDA par rapport à 133.884,7 MDA, 135.625,2 MDA et 135.215,2 MDA pour le secteur public.

3-3 : Comparaison des grands agrégats entre le secteur public et le secteur privé du BTPH :

Pour être plus affirmatifs et déterminants dans une analyse qui demande davantage de convictions nous prendrons d'autres agrégats tel que :
NB : Les consommations intermédiaires comprennent les matières et fournitures ainsi que les services ;

	Désignation	1995	1996	1997
Secteur public	La consommation intermédiaire	39,43%	33,17%	30,77%
	La production brute			
Secteur privé	La consommation intermédiaire	51,56%	54,05%	53,39%
	La production brute			

Les consommations intermédiaires sont plus importantes pour le secteur privé que pour le secteur public dénotant de plus grandes charges hors salaires et hors amortissements. Du fait donc que les productions se présentent entre les 2 secteurs comme suit :

Ratio Prod.brute	1995	1996	1997
Privé	169,73%	203,87%	238,13%
Public			

Cela traduit donc une échappée substantielle du secteur privé comparativement au secteur public, l'indice de consommation intermédiaire cité plus haut étant révélateur de cette supériorité et se comprenant largement par la hausse nette des productions brutes et subséquemment des valeurs ajoutées. En 1997, le secteur public du bâtiment nonobstant toutes les faveurs et facilités qui lui ont été accordées auparavant, ne pouvait plus continuer plus avant sans compromettre la trésorerie publique.

En termes de consommations de fonds fixes, c'est-à-dire en amortissements pour les années 95,96 et 97, les chiffres sont les suivants en millions de dinars)

	1995	1996	1997
BTPH Public	14.332,80	14.299,40	14.767
BTPH Privé	1.426,50	2.266,20	2.460,2

Ce qui signifie que le secteur public a l'avantage d'être beaucoup plus équipé et plus nanti que le privé et que des montants d'amortissements aussi élevés représentent pour lui, un gage de meilleur autofinancement quand les résultats comptables sont positifs. Car le secteur public du bâtiment à l'instar des autres activités a bénéficié d'un surinvestissement dans les années 1970, qui malheureusement n'a pas pu être rentabilisé au mieux pour les différentes raisons de gestion débridée, incongrue et intempestive.

De tout ce qui a été invoqué précédemment, nous arrivons maintenant au Revenu Intérieur de cette Entreprise de BTPH publique ou privée qui se calcule comme suit:

Production brute – Consommation Intermédiaire = Valeur Ajoutée (précédemment analysée)

Les Revenus Intérieurs représentent les valeurs ajoutées nettes. Ils se présentent de cette façon □ en millions de dinars)

	1995	1996	1997
BTPH Public	66.747	76.339,7	78.836
BTPH Privé	108.654,3	124.779,8	147.587,8

Ils sont d'autant plus bas pour le BTPH du secteur public dans la période ante-liquidation que les valeurs ajoutées brutes sont plus faibles et les amortissements encore plus élevés, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Les Impôts liés à la production et les rémunérations salariales :

Pour déterminer l'ENE (l'Excédent Net d'Exploitation), il faudra déduire du Revenu Intérieur ou Valeur ajoutée Nette les Impôts liés à la production (ILP) et les salaires versés aux employés (RS) ;

Ce qui revient à l'égalité résumée :

$$\text{Excédent Net d'Exploitation} = \text{Valeur Ajoutée Nette ou Revenu Intérieur} - (\text{ILP} + \text{RS})$$

Tous les chiffres sont exprimés en millions de dinars même s'il est omis d'en faire mention à chaque fois :

Année	Données	RI ou VA	ILP	RS	ENE
1995	BTPH public	66.717	5.415,8	60.967,4	363,8
	BTPH privé	108.654,3	6.811,6	49.198,6	52.644,1
1996	BTPH public	76.339,7	6.054,3	68.155,5	2.129,9
	BTPH privé	124.779,8	10.179,9	57.107	57.492,9
1997	BTPH public	78.836	6252,3	62.703,1	9.880,7
	BTPH privé	147.587,8	11.936,1	67.821,5	67.830,1

L'analyse se détermine comme suit pour le secteur public, la production brute s'est stabilisée de 95 à 97, les consommations intermédiaires ont baissé, par conséquent les valeurs ajoutées brutes ont augmenté de manière factice, attendu le ralentissement des chantiers.

Néanmoins, les consommations de fonds fixes (amortissements) se sont maintenues à cause des gros investissements en équipements réalisés. Ce qui a contribué bien entendu à une valeur ajoutée nette ou Revenu Intérieur progressif de la même manière que la valeur ajoutée brute.

Pendant ce temps les impôts liés à la production ont légèrement augmenté d'une année à l'autre alors que les rémunérations salariales ont augmenté en 1996 pour baisser en 1997. Ce qui se traduit financièrement par un Excédent Net d'Exploitation de quasiment 363,10 MDA ; 2.129,9 MDA ; 9.880,7MDA. Ce qui n'est pas le signe d'une qualitative performance, mais tout simplement d'une baisse d'activité. Car dans l'Entreprise algérienne, généralement à une augmentation d'activité correspond un cumul de résultats négatifs : car le principe des économies d'échelles n'est pas cerné et l'analyse des coûts est ignorée par décision politique, par méconnaissance managériale ou par ignorance du marché.

Pour finaliser cette analyse et en prenant comme référence le tableau précité, nous voyons que les excédents nets d'exploitation du secteur privé dépassent ceux du public de :

52.280,3 MDA en 1995 ;

55.363 MDA en 1996 ;

57.949,4 MDA en 1997.

Ce qui veut dire, traduits en DA qu'en 1997, date fatidique mais salvatrice (d'une certaine manière) des dissolutions, le BTPH privé dépassait le BTPH public en termes d'excédent net d'exploitation de 57.949.400.000,00 DA soit de 5794 Milliards, 940 Millions de centimes.

Face donc à cet agrégat différentiel aussi important et pour une population salariale de 300mille personnes munie d'équipements lourds extrêmement coûteux, le BTPH public n'a pas été à la mesure des attentes quoique le résultat était prévisible.

Conclusion.

En termes absolus et comme il a été avancé plus haut depuis 2002, le secteur public du BTPH semble reprendre de l'envol, mais un résultat n'exprimant rien ou presque en valeur absolue, il est nécessaire de le replacer dans un contexte donné par rapport à d'autres variantes.

Pour ce faire, nous noterons que les marchés publics sont toujours imposés de la même manière aux entreprises publiques, les gestionnaires sont toujours aussi dirigés si ce n'est par des ministères, par des SGP ou des tutelles locales, les matières premières toujours aussi chères, les impôts aussi prohibitifs, les travailleurs peu qualifiés, l'autorité dans les chantiers aussi contestée, les compétences peu respectées, les motivations matérielles aussi faibles, l'organisation déstructurée, les organigrammes non appliqués, la distribution des tâches anarchique, la check-list ignorée, le programme d'exécution des tâches non préparé, le plan de distribution des moyens matériels aléatoire, les coûts non maîtrisés, l'encaissement des situations différé, les découverts bancaires aussi importants.

Ce qui signifie qu'après la liquidation des entreprises du BTPH du secteur public, ce dernier a été plus ou moins apuré pour être progressivement relancé. Mais les causes qui ont généré sa faillite sont toujours là. Il faut y remédier en profondeur. La Gouvernance et l'action publique doivent être remodelées dans leur essence.

Autrement, il sera procédé à d'autres prononcés de dissolutions et pas seulement dans le secteur du bâtiment, bien entendu.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Economie de l'entreprise : Par Gérard Lelarge – Fiches express. « Etre bien au travail » 1992 Dunod (Pages 5, 6, 7).
- 2) Economie d'entreprise : T, 1 et 11.
M. DARBELET et JM.. LAUGINIE. FOUCHER 1986 (pages 11 à 62).
- 3) Organisation de gestion de l'entreprise – Catherine LESNARD et Sylvie VERBRUGGHE - DUNOD 1991 (pages 4 à 31).
- 4) Economie et gestion de l'entreprise – T. 1 et 11.Chantal. BUSSENAULT et Martine. PRETET 1989. VUIBERT (pages 17 à 42).
- 5) Revue connaissance politique : février 1983 : 2 articles : Claude CHAMPAUD : Prospective de l'entreprise (pages 8 à 33).
- 6) Les systèmes de gestion, politiques et structures.P. TABATONI et P. JARNIOU - Puf 1975 (Pages 35 à 49).
- 7) Les grands auteurs en organisation. Jean Claude SCHEID DUNOD 1991.
- 8) L'acteur et le système- Michel Crozier –Erhard Friedberg Seuil 77.
- 9) Le pouvoir dans les organisations. H.Mintzberg-Les éditions d'organisation. version française 1986.
- 10) L'anatomie du pouvoir. J.K Galbraith.Seuil. Traduction française de janvier 1985.
- 11) Décisions et Organisations. James G March .Les éditions d'organisation.traduction française 91
- 12) Autorité –pouvoir et responsabilité - Charles Maccio .Editions Synthèse 1980.
- 13) Dictionnaire des théories et mécanismes économiques.
Janine. Brémond et Alain. Gélédan .édition Hatien.Octobre 84.
- 14) Gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie. Ahmed Bouyacoub.OPU 1987.

- 15) Les cahiers de la réforme. T1.ENAG .Edition 1990.
- 16) La direction scientifique de l'entreprise. F.W.Taylor.ENAG 1992.
- 17) L'administration industrielle et générale. H.Fayol .ENAG 1990.
- 18) Revue algérienne. Volume XXX.N°1/2.1992.
- 19) Revue des C.E.N.E.A.P :l'Entreprise publique en Algérie.N°1. Mars1985.
- 20) Code de commerce OPU.
- 21) L'entreprise dans l'évolution de la pensée économique. Jean Fericelli et Claude Jessua. Dalloz.
- 22) Données statistiques. Activité, emploi et chômage. Source Office National des Statistiques. ORAN.